



ARRETE n° 21 / 01808

portant délégations de signature

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE-MARITIME,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1424-33,

VU l'arrêté n°21-934 de la Présidente du Département de la Charente-Maritime du 09 juillet 2021 portant désignation de M. Stéphane VILLAIN pour exercer la présidence du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU l'arrêté conjoint n°20-042 du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 14 avril 2020 portant affectation du lieutenant-colonel Bruno GERVAIS aux fonctions de chef du pôle moyens généraux à compter du 1er mai 2020,

VU l'arrêté n°21-01080 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 27 mai 2021 portant nomination de Madame Elise HUE aux fonctions d'adjointe au chef du pôle moyens généraux et responsable de la mission conseil, prospective et transversalité à compter du 1er avril 2021,

VU l'arrêté n°21-01163 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 11 juin 2021 portant sur les fonctions de chef du service patrimoine de Monsieur Anthony ORGERIT à compter du 1er mai 2021,

VU le contrat d'engagement du 15 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Olivier BEURIOT aux fonctions de chef du service logistique opérationnelle à compter du 1er décembre 2019,

VU l'arrêté n°17-1451 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 5 juillet 2017 portant nomination de Monsieur Armand MENNESSIER aux fonctions de chef du service parc roulant à compter du 1er septembre 2017,

VU l'arrêté n°18-01806 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 14 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Jérôme FAVRE aux fonctions d'adjoint au chef du service patrimoine à compter du 1er janvier 2019,

VU l'arrêté n°21-01081 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 27 mai 2021 portant nomination de Monsieur François MERLINGEAS aux fonctions de chef du service achat public à compter du 1er avril 2021,

VU l'arrêté n°20-01780 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 5 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Gérard CORREGE aux fonctions de chef d'atelier à compter du 1er novembre 2020,

SUR proposition du directeur départemental par intérim des services d'incendie et de secours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans la limite des crédits affectés aux services et pour un montant maximum de 20 000 € HT par bon (hors marchés publics), délégation de signature est donnée à l'effet de signer les bons de commande, les engagements, les contrats d'achat relatifs aux attributions du pôle moyens généraux ainsi que les ordres de service liés à l'exécution d'un marché public ou d'un achat public :

- au lieutenant-colonel Bruno GERVAIS, chef du pôle moyens généraux.

ARTICLE 2 : Dans la limite des crédits affectés aux services et pour un montant maximum de 4 000 € HT par bon, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les devis, les bons de commande, les engagements et les ordres de service liés à l'exécution d'un marché public ou d'un achat relatifs aux attributions de leurs services respectifs :

- à Madame Elise HUE, adjointe au chef du pôle moyens généraux,
- à Monsieur François MERLINGEAS, chef du service achat public,
- à Monsieur Anthony ORGERIT, chef du service patrimoine,
- à Monsieur Olivier BEURIOT, chef du service logistique opérationnelle,
- à Monsieur Armand MENNESSIER, chef du service parc roulant.

ARTICLE 3 : Dans la limite des crédits affectés aux services et pour un montant maximum de 1 000 € HT par bon, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les devis, les bons de commande et les engagements relatifs aux attributions de leurs services respectifs :

- à Monsieur Gérard CORREGE, chef de l'atelier mécanique,
- à Monsieur Jérôme FAVRE, adjoint au chef du service patrimoine.

ARTICLE 4 : Délégation est également donnée à effet de signer les certificats de cession et les certificats d'immatriculation de véhicule du service départemental d'incendie et de secours :

- au lieutenant-colonel Bruno GERVAIS, chef du pôle moyens généraux,
- à Madame Elise HUE, adjointe au chef du pôle moyens généraux,
- à Monsieur Armand MENNESSIER, chef du service parc roulant.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication et abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 : Le directeur départemental par intérim des services d'incendie et de secours et le payeur départemental de la Charente-Maritime sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime.

Fait à PERIGNY, le **12** **JUIL. 2021**

**Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours**



M. Stéphane VILLAIN